

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2138

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« précisées »

le mot :

« fixées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.